

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/03/2022

Dossier complet le :

24/03/2022

N° d'enregistrement :

f09322p0102

1. Intitulé du projet

Aire de covoiturage Avignon Nord

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUTOROUTES DU SUD DE LA LA FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne

Jérôme PISSONNIER

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

5 7 2 1 3 9 9 9 6 0 3 5 7 5

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisir	Parking destiné au covoiturage de 114 places pour véhicules légers dont 3 PMR.
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste au réaménagement d'une aire de stationnement existante située dans le domaine autoroutier concédé (DPAC), pour offrir un espace destiné au covoiturage à proximité du péage de la sortie n°23 de l'autoroute A7.

Le projet, d'une surface totale d'environ 3 237 m², permettra ainsi d'offrir 114 places de stationnement voiture (dont 3 réservées aux PMR), accessibles via un cheminement piétonnier, ainsi qu'un espace de stationnement 2 roues motorisés (environ 25m²). Il prévoit également l'installation d'un abri d'attente pour les voyageurs.

Le projet prévoit la définition d'un parti d'aménagement paysager réalisé selon le règlement du PLU de Vedène, afin de marquer l'entrée de ville par la plantation de 22 arbres d'essences locales en plus de 7 arbres existants conservés, soit un total de de plus d'un arbre pour 4 places de stationnement.

Le projet implique l'aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales au Nord du parking d'un volume de 311 m³ et d'une surface d'infiltration de 172 m².

4.2 Objectifs du projet

Le covoiturage s'inscrit comme l'un des leviers importants pour désengorger les voies d'accès aux centres d'agglomérations ou aux zones d'emploi. Ces enjeux ont été fortement soulignés lors des Assises de la mobilité au dernier trimestre de 2017. La Loi d'Orientation sur les Mobilités du 24 décembre 2019, est venue préciser et encadrer de nouveaux dispositifs pour encourager la pratique du covoiturage.

Actuellement, des pratiques de covoiturage existent sans aménagement matérialisé. De fait, ces pratiques sont en conflit avec les arrêts de courte durée des usagers de l'autoroute et engendrent des manœuvres automobiles dangereuses (retournements, franchissements interdits...) ainsi que des traversées piétonnes non sécurisées.

Dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), l'Etat a demandé à ASF d'aménager des parkings de covoiturage sur son réseau. L'objectif est de mettre à disposition des clients de l'autoroute des zones de stationnement pour véhicules légers (VL) sécurisées et confortables, à proximité immédiate des gares de péage pour faciliter les pratiques du covoiturage.

Le projet s'inscrit ainsi dans l'action "Optimiser la gestion du trafic routier" du Plan de Protection de l'atmosphère de Vaucluse révisé, approuvé par arrêté interdépartemental du 11 avril 2014, ainsi que dans l'action 13 du Plan de Déplacement urbain du Grand Avignon "Aménager des aires de covoiturations au niveau des échangeurs routiers".

Enfin, le projet contribue au développement de pôles multimodaux avec la présence des arrêts de bus C2 - Buld'Air et 8-Archicote Avignon Nord situés à 500m du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, concernent une surface de 3 237 m². Ils consisteront en l'abattage d'arbres existants (26) et en la réalisation des travaux pour la construction d'un bassin de gestion des eaux pluviales, soit une excavation de terre d'a minima 311 m³.

Il sera effectué des travaux de nivellement légers induisant un décapage de la terre végétale sur environ 30 cm sur toute la superficie de l'emprise projet. Une partie de cette terre végétale pourra être stockée sur place en vue d'une réutilisation dans le cadre du projet.

Il sera ensuite suivi de la pose de la couche de forme et de l'enrobé (environ 30 cm) ainsi que de l'aménagement des espaces paysagers (apport de terre végétale et plantation d'arbres).

Les véhicules de chantier accéderont au site par l'allée de Beauport et pourront repartir via le RD942 sans aménagement supplémentaires.

Des mesures de protections seront prises lors du déroulement du chantier afin de maîtriser et réduire les impacts sur l'environnement : mise en défens du canal du Vaucluse et des arbres conservés, pose de la base de vie sur une surface imperméabilisée, balisage...

Les travaux se déroulent sur approximativement 3 - 4 mois. Ils seront de préférence réalisés aux périodes de moindre sensibilité environnementale soit automne-hiver.

Les travaux de construction du parking de covoiturage s'effectueront hors zone circulée, hormis pour le raccordement aux chaussées existantes. De ce fait les travaux auront un impact très faible sur le fonctionnement du système viaire actuel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès au parking sera limité aux véhicules légers et aux véhicules d'entretien, par l'installation d'une potence gabarit.

Les usagers en provenance de l'autoroute A7 pourront accéder au site via l'allée de Beauport en sortie de péage. Les automobilistes en provenance de la RD225 ou RD942 accéderont au parking via le giratoire de l'autoroute, l'avenue Louis Pasteur et enfin l'allée de Beauport.

Les utilisateurs pourront ensuite regagner la RD942 (Voie rapide Avignon-Carpentras) directement en sortie de parking, et pourront rejoindre l'autoroute en effectuant un demi-tour au niveau de l'échangeur avec la RD6.

Les eaux pluviales du projet seront gérées par la mise en place d'un bassin de rétention et d'infiltration à ciel ouvert. Le bassin, aura un volume de 311 m³. Les eaux pluviales du parking seront traitées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être rejetées à 1,96 l/s dans le bassin. Cette gestion des espaces imperméabilisés respecte les préconisations du PLU de Vedène. Le site bénéficiera des dispositifs de surveillances du domaine autoroutier avec la mise à disposition d'un kit antipollution.

L'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite pour la gestion des espaces verts.

Un éclairage composé de 17 candélabres (tous de 7 m de hauteur), orienté vers le sol, permettra l'utilisation en sécurité de l'aire de stationnement.

Les aménagements devront permettre aux usagers de l'autoroute de se regrouper pour covoiturer, dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ayant plus de 50 places de stationnement, il fera l'objet d'un permis d'aménager.

Le projet, compatible avec le PLU de la commune de Vedène, n'est pas soumis à une procédure loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Places de stationnement véhicule léger	114 places
Place de stationnement PMR	3 places
Emprise totale	3 237 m ²
Arbres conservés	7 arbres
Arbres abattus	26 arbres
Arbres plantés	22 arbres
Volume du bassin de gestion des eaux pluviales	311 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée de Beauport, 84270 Vedène

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 53' 17" 09 Lat. 43° 58' 58" 89

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas inclus dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à 2,56 km à l'Ouest du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Le Rhône".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vedène est couverte par le PPBE d'Etat du Vaucluse, approuvé par arrêté préfectoral le 17 octobre 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est compris dans le périmètre de protection de 500m de l'usine de Beauport, classée au titre des monuments historiques depuis le 20 janvier 2015.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise du projet s'inscrit à proximité du canal de Vaucluse et de sa ripisylve, identifiée comme zone humide d'après l'inventaire des zones humides du Vaucluse réalisé par le CEN-PACA ("Bordure de cours d'eau"). Toutefois le projet n'impacte pas la ripisylve et conserve une marge de retrait de 10m par rapport aux abords du canal. Le caractère aménagé et potentiellement drainé par le canal, ne fait pas craindre la présence de zones humides (pas de trace de végétation caractéristique) spécifiques sur les espaces enherbés de l'actuel parking.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Basias recense un ancien site industriel correspondant aux usines de Beauport, situé à 300 m à l'Est du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche correspond au site "Le Rhone Aval" désigné au titre de la Directive Habitat pour la diversité de ses habitats humides. Il se situe à 2,6km à l'Ouest du site d'étude. Le site du projet n'entretient pas de liens fonctionnels avec le site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications d'imperméabilisation du sol restent limitées sans enjeu sur les masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nivellement du parking de covoiturage est calé au plus près du terrain naturel existant afin de limiter les mouvements de terre nécessaires au projet, et de ne pas perturber l'écoulement des eaux de surfaces. Les opérations de déblais seront limitées au nivellement du site (décapage sur 30cm) et à la création du bassin de gestion des eaux pluviales (a minima 311 m3). Le projet restera excédentaire en matériaux comme beaucoup de chantiers de construction.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de constructions extérieurs au site pour la mise en place de l'enrobé. L'aménagement paysager du projet nécessitera l'apport de terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en contexte urbain contraint et est actuellement majoritairement artificialisé. L'enjeu pour la biodiversité réside principalement sur le canal de Vaucluse et sa ripisylve, non impactés par le projet, qui constitue un élément important de la trame verte et bleue locale. La marge de retrait du projet permet d'éviter tout impact sur sa fonctionnalité écologique. Les arbres d'alignement présents sur le site, ne comportent aucune cavité pouvant abriter des espèces protégées. Les sujets les plus importants ont été évités lors de la phase de conception du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'abrite pas d'espèce de la Directive Habitat ou Oiseaux inscrites au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 "Le Rhône".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking déjà existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est classée en zone de sismicité 3 (aléa modéré). Le site est situé en dehors des zonages d'inondation. Le site est compris dans une zone d'aléa faible et moyen de retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité d'une infrastructure routière supportant un trafic très important. Le projet n'engendre pas de trafic supplémentaire, son objectif étant d'offrir un espace de stationnement sécurisé pour le covoiturage, participant ainsi, à son échelle, à une diminution des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances susceptibles d'être générées par le trafic pour l'accès au site resteront non significatives (- de 2 dB(A)) en particulier au regard de l'environnement sonore dégradé du site situé à proximité immédiate de grandes voies de circulation, qui induisent un effet de masque. Le site est en effet exposé aux nuisances acoustiques de l'autoroute et de la RD942. Il n'y a pas de bâti sensible au bruit à proximité (zone commerciale).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic généré par le projet n'est pas de nature à engendrer une gêne vibratoire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs, le projet s'accompagne d'un éclairage public de 17 candélabres. Ce réseau d'éclairage, orienté vers le sol, est conforme à l'arrêté du 27 décembre 2018 concernant la prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est d'ores et déjà concerné par les émissions lumineuses de l'éclairage public de la zone d'activité et de l'espace public.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En encourageant la pratique du covoiturage et en renforçant le pôle multimodale avec le réseau de bus situé à proximité (arrêts de la ligne C2, 8 et 12), le projet participe aux objectifs de baisse des émissions.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'accompagne de la création d'un ouvrage d'assainissement et d'infiltration des eaux pluviales à ciel ouvert au Nord du projet. La surface du projet interceptée par le réseau de collecte des eaux pluviales du projet représente une superficie de 3 237 m ² , conduisant à l'implantation d'un bassin de 311 m ³ et 172 m ² . Le débit d'infiltration sera de 1.72 l/s, en accord avec les recommandations du PLU de Vedène. Il est prévu la pose d'un séparateur d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet veillera à la valorisation et au tri des déchets produits, en phase travaux comme en phase exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans le périmètre de protection de l'usine de Beauport, classée au titre des monuments historiques depuis le 20 janvier 2015, le projet sera soumis pour avis aux Architectes des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet maintient une distance de retrait par rapport au canal du Vaucluse afin d'éviter tout impact direct et indirect sur le cours d'eau et sa végétation rivulaire.

Les arbres les plus remarquables ont été évités lors de la phase de conception du projet.
Une partie des arbres abattus seront remplacés par 22 pieds d'essence locale sur le parking.

Des dispositions particulières seront mise en place lors de la phase travaux afin de limiter tout risque d'impact sur l'environnement. La base de vie sera placée sur une surface imperméabilisée ou dans une structure existante afin de limiter toutes pollutions des eaux et du sol. De plus, les arbres conservés seront mise en défend par un balisage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'ouvrage, conscient de l'impact environnemental que peut susciter un projet d'aménagement, applique la séquence ERC tout au long de l'élaboration de son projet. Un diagnostic écologique a été réalisé afin de faire ressortir les enjeux propres au site d'étude. Toutefois au vue de la nature du site et de sa localisation, aucune sensibilité environnementale significative n'a été mise en évidence.

Au regard des caractéristiques du projet, celui ci n'a pas d'impact significatif sur le milieu physique, naturel ou humain et devrait donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Plan de rabattement ANNEXE 8 : Plan des réseaux secs ANNEXE 9 : Plan des réseaux humides ANNEXE 10 : Diagnostic environnemental ANNEXE 11 : Extrait du PLU de Vedène ANNEXE 12 : Cadrage réglementaire Loi sur L'eau ANNEXE 13 : Diagnostic écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Orange

le, 17 mars 2022

Signature


Jérôme PISSONNIER
Directeur régional PCA